



Formulaire de désignation de mandataire(s) ou suppression de mandat(s) F502

1. Objet du formulaire

Le présent formulaire s'adresse au représentant légal d'une structure.

Il a pour objet de permettre la désignation de mandataire(s), ou la suppression de mandats précédemment établis.

Un mandataire peut représenter le représentant légal pour :

- Commander des moyens d'identification électronique (MIE) distribués par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) ;
- Mettre en opposition des cartes en cas de perte, vol ou dysfonctionnement ou révoquer des certificats ;
- Demander la réfection des codes confidentiels perdus (réédition des plis sécurisés) ;
- Actualiser les données relatives aux porteurs de MIE.

Dans le cadre de ce mandat, le mandataire est habilité à signer tout formulaire relatif aux MIE. Il dispose pour ce faire et en fonction de sa profession d'une carte CPE, CPA ou CPS.

2. Prérequis à la demande

- Avoir signé le [contrat d'adhésion aux services de l'ANS relatifs aux moyens d'identification électronique](#) (hors structures libérales), et avoir pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation \(CGU\)](#) des moyens d'identification électronique délivrés par l'ANS ;
- Le représentant légal doit disposer d'une carte active (CDE, CDA ou CPS) ;
- Pour la désignation de mandataire(s), avoir identifié la ou les personne(s) à désigner en tant que mandataires, ayant déjà des cartes en cours de validité.

3. Identification du client *(L'ensemble des champs doit être complété)*

3.1 Identification de la structure ayant signé un contrat d'adhésion avec l'ANS

Structure	
Dénomination de la structure	
FINESS *voir notice ci-jointe (uniquement pour les structures prenant en charge des patients / usagers)	
ou N° SIRET	
Représentant légal	
Nom	
Prénom	


4. Informations spécifiques

Désignation de mandataire(s) ou suppression de mandat(s)

Inscrivez ici la liste des personnes physiques à désigner ou à supprimer en tant que mandataire

Civilité	Nom d'usage	Prénom	N° RPPS ⁽¹⁾ / ADELI ⁽²⁾ / Matricule ⁽³⁾	N° de carte CPX	Désignation en tant que mandataire	Suppression d'un mandat
Mme M.						
Mme M.						
Mme M.						
Mme M.						
Mme M.						
Mme M.						

5. Pièces justificatives à joindre

-  Pour les nouveaux mandataires désignés :
Photocopie recto/verso d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour ou de résident)

Je certifie avoir lu et accepté les [conditions générales d'utilisation relatives aux moyens d'identification électronique](#).

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus. Il est rappelé que les fraudes et tentatives de fraude sont passibles de sanctions pénales et peuvent conduire à la suspension de l'instruction de votre demande ou au retrait des droits dont le bénéfice est demandé.

Date

Signature du représentant légal



Cachet de la structure

Ce formulaire est à envoyer **signé et daté, avec le cachet de la structure** à l'adresse e-mail suivante :

monservicclient.cartes@esante.gouv.fr

Pour toutes questions relatives à ce formulaire, vous pouvez utiliser cette même adresse mail.

6. Prochaines étapes

-  Le représentant légal de la structure est informé par email de la bonne réception et du transfert de sa demande au service concerné pour traitement ;
-  L'ANS procède à la désignation de mandataire(s) ou la suppression de mandat(s) et met à jour les droits associés.

- (1) Si le mandataire exerce une profession intégrée au RPPS.
(2) Si le mandataire exerce une autre profession de santé pouvant bénéficier d'une carte CPS.
(3) Si le mandataire exerce une profession autre que celles précitées.

Notice explicative relative au FINESS

Cette notice s'adresse aux établissements possédant un numéro FINESS et souhaitant contractualiser avec l'ANS ou remplir un formulaire dans le cadre d'une commande de certificat. La règle qui s'applique en général est d'utiliser le FINESS juridique pour les démarches de commande de moyens d'identification électronique (cartes de la famille « CPx », certificats logiciels). Cependant, selon les différents types d'établissements, cette règle peut varier.

- **Pour les établissements hospitaliers publics / Les centres de dialyse et d'auto-dialyse / Les établissements du secteur médico-social**

Si vous souhaitez accéder aux services socles du Ségur (DMP, INSi, ...) :

- Si vous n'avez pas encore de contrat d'adhésion, il vous faudra remplir le contrat d'adhésion avec le **FINESS juridique**, puis commander un ou des certificats avec le **FINESS juridique**
- Si vous avez déjà un **contrat d'adhésion FINESS juridique**, il vous suffit de continuer les démarches avec le **FINESS juridique**.
- Si vous avez déjà un **contrat d'adhésion FINESS géographique**, alors vous pouvez soit :
 - Commander un **certificat FINESS géographique** puis recommencer l'ensemble des démarches au moment du renouvellement du certificat pour **passer sur le FINESS Juridique**.
 - Recommencer toute la démarche dès maintenant en souscrivant un nouveau contrat d'adhésion et recommander les certificats avec le **FINESS juridique** et ainsi opter pour **une solution plus pérenne**.

Concernant les autres projets hors Ségur, vous pouvez continuer vos démarches avec le même numéro **FINESS (géographique ou juridique)** indiqué dans votre contrat d'adhésion en cours avec l'ANS.

- **Pour les laboratoires de biologie médicale / Les officines de pharmacie**

Pour les services socles du Ségur comme pour tous les autres projets : en tant que laboratoire de biologie médicale ou officine de pharmacie, vous avez un contrat d'adhésion implicite avec l'ANS, il ne vous reste qu'à commander le ou les certificat(s) avec le numéro **FINESS géographique** (concernant les laboratoires, il s'agit de celui du site principal, valable pour tous les établissements rattachés).

- **Pour les centres de santé / Les maisons de santé / Les établissements hospitaliers du secteur privé non lucratif et les établissements sanitaires à but lucratif**

Si vous souhaitez accéder aux services socles du Ségur (DMP, INSi, ...) :

- Si vous n'avez pas encore de contrat d'adhésion, il vous faudra remplir le contrat d'adhésion avec le **FINESS géographique**, puis commander un ou des certificats avec le **FINESS géographique**.
- Si vous avez déjà un contrat FINESS géographique, il vous suffit de continuer les démarches avec le même numéro **FINESS géographique**.

Concernant les autres projets hors Ségur, vous pouvez continuer vos démarches avec le même numéro **FINESS (géographique ou juridique)** indiqué dans votre contrat d'adhésion en cours avec l'ANS.